

VŒU

Interdisons les cirques avec animaux sur le territoire d'Ivry-sur-Seine !

LE CONSEIL,

Présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts

ADOPTE le vœu suivant :
par 23 voix pour, 4 voix contre et 14 abstentions

Très souvent enfermés dans des cages ou des enclos, transportés sur les routes par tous les temps, contraints de faire des tours pénibles, privés d'activités suffisantes et d'une vie sociale normale, les cirques sont des lieux de souffrance pour les animaux. La Fédération des vétérinaires d'Europe avertit que les cirques ne peuvent fournir aux mammifères sauvages des conditions de vie adaptées et la possibilité d'exprimer leurs comportements normaux.

Dès lors, Il n'est pas étonnant que nombreux pays aient déjà interdit les cirques animaliers, comme la Belgique, la Bolivie, l'Autriche, la Finlande, l'Inde, le Mexique et Singapour. En France, des villes comme Ajaccio, Bagnolet, Fontenay-sous-Bois, Montreuil et Tourcoing ont décidé de les interdire sur le territoire public, et leur liste ne cesse de s'allonger. Au 30 septembre 2017, 60 communes françaises, dont 14 de plus de 20 000 habitants, disent non aux cirques avec animaux !

Considérant inacceptables la captivité à vie, la détresse, l'ennui profond et les problèmes de santé dont sont victimes les animaux exploités dans les cirques.

Considérant que la mise en spectacle d'animaux porte atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement.

Considérant qu'une commune a le pouvoir légal d'empêcher les cirques de s'installer sur son territoire.

Le groupe Europe Ecologie Les Verts demande au conseil municipal :

De prohiber les cirques avec animaux sur le territoire communal, en votant prochainement une délibération d'interdiction.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 NOVEMBRE 2017